DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 07/02/2023 Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID: 024-200040392-20230203-DEC2023005-AR

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171 24019 PERIGUEUX Cedex

## **DECISION DU PRESIDENT**

 $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$   $\Diamond$ 

Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux — Vente de terrains à vocation économique — Chancelade — Péri ouest — CETEC — 10 000 € HT

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

**Considérant que** la société CETEC a accepté, suite à une convention d'occupation devenue caduque, de se porter acquéreur d'un terrain, à Chancelade, au sein du parc d'activités économiques de Péri ouest, cadastré AT 336 d'une superficie d'environ 557 m².

**Considérant que** cette parcelle fait partie d'un délaissé déjà aménagé par la CETEC, le prix proposé suivra l'avis des domaines.

**Considérant que** le service des domaines a rendu un avis le 20 mai 2022 qui présente un prix de 19 € HT/m² pour la parcelle concernée avec une marge d'appréciation de 10 %.

**DECIDE** 

**Article 1er**: De vendre à la société CETEC ou toute société substituable un terrain situé à Chancelade, au sein du parc d'activités économiques de Péri ouest, cadastré AT 336 d'une superficie d'environ 557 m² au prix de 10 000 € HT, auquel s'ajoutera la TVA sur marge.

Article 2 : De mettre en place des servitudes réseaux afin de maintenir les dessertes existantes.

Article 3 : De désigner Maître Coppens pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

0 3 FEV. 2023

Le Président Jacques AUZOU

Affiché le :

0 3 FEV. 2023